

LE DENTISTE

J'AI MAL AUX DENTS. QUE FAIRE ?

Tu cherches chez quel dentiste tu peux aller. Tu trouveras une liste de tous les dentistes de ton quartier sur le site web de sociaal Brussel (sociaal.brussels) ou de l'INAMI. (<https://ondpanon.riziv.fgov.be/SilverPages/fr>).

Tu appelles le dentiste.
La première fois, tu peux demander si :

- Le dentiste est conventionné.
- Le dentiste applique le système du tiers payant.

Tu expliques quel est ton problème.
Le dentiste te dit quel jour et à quelle heure tu peux venir consulter.

QU'EST-CE QUE JE FAIS LE JOUR DE LA CONSULTATION ?

Tu amènes toujours chez le dentiste :

- Ta carte d'identité ou ta carte d'aide médicale urgente ou ta carte ISI+.
- De l'argent : du liquide ou une carte bancaire ton dentiste est équipé pour les paiements électroniques.
- Un courrier de la mutualité (pour les enfants).

Tu expliques ton problème au dentiste.
Le dentiste contrôle tes dents et traite ton problème.

QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS ME RENDRE AU RENDEZ-VOUS ?

Si tu ne peux vraiment pas te rendre au rendez-vous, il vaut mieux appeler 24 heures à l'avance pour prévenir !
Tu évites ainsi de devoir payer pour le rendez-vous raté.

QU'EST-CE QUE JE PAYE CHEZ LE DENTISTE ?

Tu payes la consultation. Le dentiste te remet une attestation de soins donnés. C'est un papier prouvant qu'il t'a soigné et que tu l'as payé.

La mutualité te rembourse la plus grande partie après coup. Tu dois pour cela amener l'attestation à la mutualité.
Chez certains dentistes, cela se fait électroniquement. Ton dentiste envoie directement ton attestation à ta mutualité.

C'est ton dentiste qui décide s'il est prêt à travailler à un tarif conventionné.

- Les dentistes complètement conventionnés respectent toujours ce tarif.
- Les dentistes partiellement ou non-conventionnés peuvent demander plus d'argent pour le traitement, mais ce n'est pas toujours le cas. Renseigne-toi toujours à l'avance !

La mutualité rembourse toujours à 100% la visite et le traitement des enfants jusqu'à 18 ans s'il s'agit d'un dentiste conventionné. S'il applique le système du tiers payant tu n'auras rien à payer.

Tu dois juste payer le ticket modérateur chez les dentistes qui travaillent avec le système du tiers payant :

- Si tu as droit à une intervention majorée.
- Ou si tu as le statut de personne atteinte d'une affection chronique.

La mutualité ne rembourse pas certains traitements. Commence par demander un devis à ton dentiste.

ENCORE QUELQUES CONSEILS POUR T'AIDER À LIMITER LES FRAIS CHEZ LE DENTISTE

Prends soin de tes dents : brosse-les deux fois par jour, matin et soir. Tes dents resteront également plus saines si tu manges peu de bonbons et que tu bois peu de boissons sucrées.

Effectue au moins une fois par an une visite de contrôle chez le dentiste : la mutualité te rembourse la plus grande partie des frais si tu le fais.

Un contrôle annuel n'est donc pas seulement bon pour tes dents, c'est aussi moins cher.

UN PROBLÈME DENTAIRE URGENT LE SOIR OU PENDANT LE WEEK-END ?

Le week-end et les jours fériés, il est seulement possible de te rendre au service de garde des dentistes pour des urgences ou en cas d'accident avec tes dents (traumatisme dentaire).

Tu appelles le service de garde au numéro 02 426 10 26.

- Week-ends, jours fériés et ponts : de 9h00 à 17h00.
- En semaine : de 19h00 à 23h00

Le service de garde te donne le numéro du dentiste de garde.

Tu appelles le dentiste de garde, qui te dit quand il t'est possible de venir ou si tu dois aller aux urgences.

QUE DOIS AMENER CHEZ LE DENTISTE DE GARDE ?

- Ma carte d'identité
- La liste des médicaments que je prends

CONSEILS EN CAS DE TRAUMATISME OU DE BLESSURE

(Voir : gezondmond.be/wp-content/uploads/traumakaart_nieuw.pdf)

- Ta dent s'est déplacée ou est cassée : va le jour-même chez le dentiste.
- Ta dent s'est déchaussée : chaque minute compte ! Replace la dent ou conserve-la dans un petit pot contenant du lait (elle ne doit pas se dessécher !) Va immédiatement chez le dentiste le plus proche de chez toi.

JE VAIS CHEZ LE DENTISTE

J'ai mal aux dents.

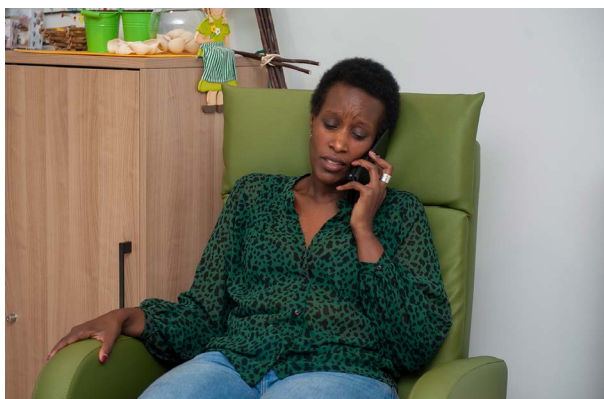


Je cherche chez quel dentiste je peux me rendre à Bruxelles :

- **Sociaal Brussel (sociaal.brussels)**
- **L'INAMI (ondpanon.riziv.fgov.be/SilverPages/fr)**

J'appelle un dentiste pour prendre rendez-vous. Je demande au dentiste si :

- **il travaille au tarif conventionné,**
- **il applique le système du tiers payant.**



J'amène :

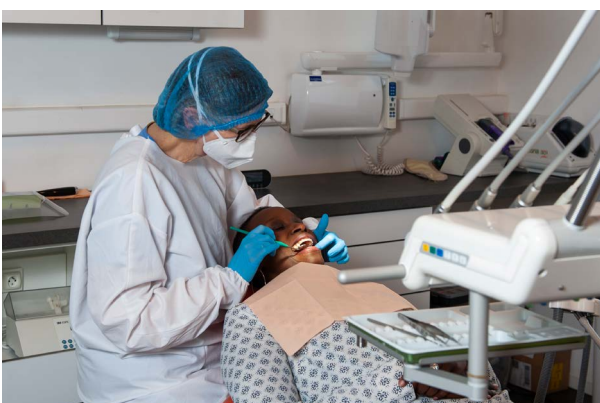
- **carte d'identité**
- **argent (liquide ou carte bancaire)**



J'explique quel est mon problème.



Le dentiste contrôle mes dents et soigne mon problème.



Je paye la consultation.

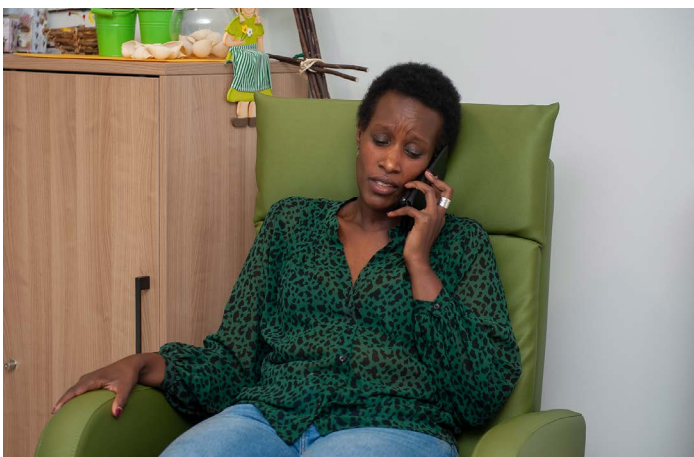


**Mal aux dents le soir, pendant le week-end ou un jour férié ?
Un accident avec un traumatisme dentaire ?**

J'appelle le service de garde des dentistes : 02 426 10 26.

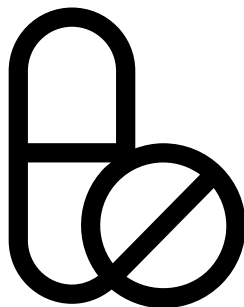
- **En semaine : de 19h00 à 23h00**
- **Le week-end : de 9h00 à 17h00**

**Le service de garde me donne le numéro du dentiste de garde.
Ce dentiste me dit quand je peux venir ou si je dois aller aux urgences.**



Que faut-il amener chez le dentiste de garde ?

- Carte d'identité
- Liste de médicaments



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....